

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Attribution d'une
bourse pour sportif
de haut niveau
Arnaud ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 11 mars 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

■ en exercice : 28

■ présents à la
séance : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
4 mars 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Jean-François BERENGUEL (Laurent SUAU), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Benoît VALARIER Conseiller Communautaire expose :

Naël ROUFFIAC, fils de M. Arnaud ROUFFIAC, est sélectionné pour intégrer le Pôle France VTT de Besançon, géré par la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Le pôle France de VTT de Besançon fait partie d'un programme intitulé « relevé de projet de performance Fédérale ». Ce programme vise à la formation et à l'accompagnement dans le haut niveau des meilleurs cadets et juniors nationaux.

La Force de la structure réside ainsi dans le fait qu'il existe un staff spécifique à chaque grand axe du projet : Entraînement – Médical – Hébergement – Scolarité.

Il est à noter que la FFC prend en charge une partie des frais afférents à l'hébergement et à la pension de l'internat. Le reste est à la charge des athlètes.

L'intégration au Pôle France permet à chaque athlète d'être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau. Il pourra par la suite faire valoir ce statut pour intégrer certains établissements d'enseignements supérieurs.

Afin d'appuyer cette initiative et dans le cadre de sa compétence « Mise en place d'une politique sportive à l'échelle communautaire », la Communauté de Communes souhaite apporter son soutien financier à M. Arnaud ROUFFIAC.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une bourse pour sportif de haut niveau à M. Arnaud ROUFFIAC d'un montant de 1 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires pour l'exercice 2022.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 mars 2022
Le Président,
Laurent SUAU